TASSIN
LA DEMI-LUNE

N°2025-12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 13 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	7

Nombre d'administrateurs présent(s) :
ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BRUYERE Renée, CHARMOT Pascal, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel, JANNIN Pierrick

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 4 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, BEAL Roselyne donne pouvoir à CHARMOT Pascal, WIATR Miriam donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, DANEL Marie-Hélène donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 2 (HACHANI Yohann, DU VERGER Laurence)

Le secrétariat a été assuré par : M. Hacène ALLEG, Directeur général des services

Objet : Approbation du compte administratif 2024 – budget C.C.A.S

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'exposé en séance présentant les grands équilibres et résultats du compte administratif 2024 du budget du CCAS ;

Considérant le compte administratif 2024 établi par l'ordonnateur et ses annexes ;

Considérant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote ;

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20250626-2025-12-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	3 213 558,92 €	
Recettes	3 225 768,49 €	
Résultat de l'exercice 2024	**+ 12 209,57 €**	(1)
Report du résultat de l'exercice 2023	244 907,39 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**+ 257 116,96 €**	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses	17 178,17 €	
Recettes (y compris opérations d'ordre)	9 641,63 €	
Résultat de l'exercice 2024	**- 7 536,54 €**	(3)
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (1068)	0,00 €	
Report du résultat de l'exercice 2023	168 128,61 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**+ 160 592,07 €**	(4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	7 743,71 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00 €	
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	**- 7 743,71 €**	(5)
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	**+ 4 673,03 €**	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (y compris reports 2023)	**+ 417 709,03 €**	= (2) + (4)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 (y compris reports 2023 et Restes à Réaliser)	**+ 409 965,32 €**	= (2) + (4) + (5)

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

1) **ADOPTE** le compte administratif 2024, conformément au document joint en annexe ;

2) **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 19 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE B.P. 58 69812 TASSIN LA DEMI-LUNE CEDEX

Hacène ALLEG
Secrétaire de séance
Directeur général des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20250626-2025-12-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025